Image not found or type unknown

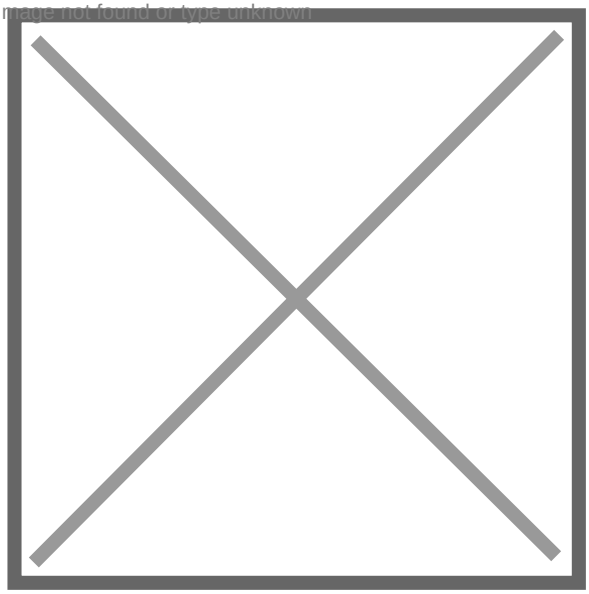

Probleme d'impayer de loyers

Par **mini**, le **02/07/2008** à **10:21**

bonjour.en aout 2007 j'ai emenager dans une maison avec mon ex compagnon,nous etions declarer en couple et le bail de location etait a nos 2noms.mon ex compagnon lui travailler alors que moi j'etait sans activite donc sans revenue.je persever juste l'allocation logement qui ne couvrer pas tout le loyer,mon ex compagnon lui payer le complement.en novembre 2007 celui ci ma mise a la porte de cette maison avec mon fils agee de 9ans.a la suite de sa je suis revenue vivre chez mes parents et mon ex compagnon lui a garder la maison en location jusqu'en mai 2008 ou il a etait expulser car il ne payer pas le loyer depuis que j'etait partie.a ce jour le montant de l'impayer de loyer s'eleve a 3600euros,que le proprietaire de la maison nous reclame a tout les 2!ce proprietaire viens de faire appel a un huissier.lorsque j'ai quitter le logement en novembre 2007,j'ai desuite avertie le proprietaire qui a ce jour ne veut pas en tenir compte car il a toujours considerer que je vivais encore dans cette maison.qu'elle sont les demarches que je peut entreprendre pour que je n'ai pas a payer pour un loyer d'une maison dont je ne vivais plus depuis novembre 2007?puis-je me retourner contre mon ex compagnon et contre le proprietaire?merci.je reste a disposition pour tout renseignements complementaire.

Par **jeetendra**, le **02/07/2008** à **10:53**

bonjour, vous auriez du avant de partir envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception au bailleur pour vous désolidariser du contrat de bail souscrit, voir dénoncer le contrat, maintenant à part vous retourner contre votre ex à supposer que ça marche et ce n'est pas sur du tout, votre cas est très délicat, courage à vous, cordialement

Par **mini**, le **02/07/2008** à **11:05**

pour me retourner contre mon ex quels sont les recours?
pour ce qui conserne mon depart du domicile,j'ai en ma possesion des papiers qui atteste que je n'habiter PLUS au dit domicile en novembre 2007.
que puis je faire avec ces papiers?

Par **mini**, le **02/07/2008** à **17:48**

je vous remerci pour vos conseils,l'huissier c'est presenter et j'ai convenue avec lui que si je prouver qu'a partir du mois de novembre 2007 je n'habiter plus dans la maison avec mon ex compagnon,les poursuite contre moi s'arreteron.cependant ayant en ma possesion ces documents je suis actuellement entrin de monter un dossier avant de pouvoir rencontrer de nouveau l'huissier.
je vous remerci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés